



DREAL Nord - Pas-de-Calais

Biodiversité en Nord - Pas-de-Calais

« La responsabilité de chacun, l'intérêt de tous »



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord - Pas-de-Calais

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Vous avez dit « biodiversité » ?

Biodiversité... C'est le tissu vivant de la planète, le phénomène de la vie qui s'exprime depuis 4 milliards d'années. Sur 13 à 14 millions d'organismes vivants estimés par les experts, « seuls » 1,75 million ont été identifiés. Parmi ceux-ci, il y a les espèces visibles comme les insectes, les plantes à fleurs, le plancton ou encore les hommes, ainsi que les organismes vivants de l'infiniment petit comme les virus, les parasites ou les bactéries. La biodiversité va au-delà de la variété du vivant : les liens et les interactions entre toutes ces espèces entrent également dans ce concept.

Biodiversité... Ce terme nous devient familier, et en cela la biodiversité a déjà progressé. C'est en 1986 que des biologistes préoccupés par la dégradation continue de la diversité du vivant et conscients de la nécessité d'interpeller l'opinion publique ont adopté cette terminologie.

Biodiversité... Loin d'être enrayé, le processus d'érosion de la biodiversité mondiale s'accélère. En métropole, 1 espèce sur 5 est aujourd'hui menacée.

Benoîte
des
ruisseaux

DES DATES CLEFS

Des directives et des conventions accompagnent la prise de conscience. Elles se succèdent au rythme imposé par l'urgence de la situation écologique.

- | | |
|------|---|
| 1950 | La convention internationale sur la préservation des oiseaux sauvages pendant leur reproduction et leur migration est conclue à Paris. |
| 1976 | La France promulgue une loi sur la protection de la nature obligeant notamment la réalisation d'études d'impacts préalables aux projets d'aménagement. |
| 1992 | Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro consacre le concept de biodiversité qui pénètre dans la sphère médiatique et politique. 189 pays dont la France s'engagent officiellement à protéger la vie sur Terre des menaces croissantes que fait peser sur elle l'espèce humaine, en signant la convention pour la diversité biologique. |
| 1997 | Le Sommet de Kyoto marque l'engagement solidaire des États dans les démarches de limitation des émissions de gaz à effet de serre. |
| 2002 | La communauté internationale tire la sonnette d'alarme. L'engagement en faveur de la biodiversité est relancé par les chefs d'État et de gouvernement, lors du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg.
Objectif annoncé : « stopper la perte de biodiversité d'ici 2010 ». |
| 2004 | La France se dote d'une Stratégie Nationale pour la Biodiversité . |
| 2007 | Le Grenelle de l'environnement fixe la stratégie visant à préserver la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique et contre les pollutions. |
| 2010 | Malgré les efforts produits, le constat est plus que jamais inquiétant. Les objectifs fixés en 2002 ne sont pas atteints. Loin d'avoir été enrayée, la destruction de la nature s'est globalement accrue. En octobre, les 190 pays signataires de la Convention sur la diversité biologique réunis à Nagoya (Japon) établissent le plan de lutte à l'horizon 2020. |

Le Nord – Pas-de-Calais, riche de sa nature

Le Nord - Pas-de-Calais est un territoire contrasté, offrant des paysages variés, supports de précieuses richesses biologiques. L'empreinte des hommes y est partout présente, favorisant ou impactant la biodiversité.

À la croisée des climats océaniques et continentaux, de structures écologiques et géologiques complexes, la région offre une riche palette de milieux et de paysages : milieux littoraux, dunes, coteaux calcaires, prairies humides, forêts, bocages.

Le capital naturel de la région est marqué par les activités humaines qui ont permis l'émergence de milieux nouveaux et contribuent également à accroître sa diversité biologique : zones gagnées sur la mer, zones humides issues de l'exploitation minière ou d'anciennes carrières, terrils.

1 450 espèces de plantes...

Le Nord – Pas-de-Calais héberge de nombreuses espèces exceptionnelles, soit présentes uniquement dans la région, soit très peu représentées en France. S'y concentrent un tiers de la flore présente en France (1 450 espèces sur les 5 000 répertoriées en France), 197 espèces d'oiseaux nicheurs (soit 60 % de l'avifaune se reproduisant en France), 50 espèces de mammifères (plus de la moitié), 30% des reptiles (5 espèces) et 15 espèces de batraciens. La région constitue par ailleurs le couloir de migration le plus fréquenté d'Europe de l'ouest.

Pays de contrastes, région plurielle... Il est difficile de restituer une vision exhaustive de la mosaïque de milieux naturels qui la compose. Alors survolons notre région d'est en ouest, des contreforts ardennais au littoral, et posons-nous ici et là sur quelques espaces de nature emblématiques où nous accueillent leurs espèces vedettes...

Nous partons du bocage de l'**Avesnois** auquel la Pie-grièche écorcheur s'associe, nous pénétrons dans les grandes forêts : Trélon, où vivent la Cigogne noire et le Murin de Bechstein, une chauve-souris rare dans nos contrées, inféodée aux grands massifs forestiers, puis Mormal, qui abrite l'une des dernières populations de Cerf élaphe de la région. Cap sur les anciens bassins de décantation de la sucrerie de **Thumeries** reconvertis en zones naturelles où l'on retrouve le Grèbe à cou noir. Nous traversons la Communauté urbaine de **Lille** salués par les rouge-queues noirs et les martinets noirs. **Les terrils**, emblématiques collines sombres se découpent sur le ciel pâle. Ils foisonnent de vie. S'y retrouvent notamment deux crapauds, le Pélodyte ponctué et l'Alyte accoucheur ou encore le Lézard des murailles.

Les Monts de Flandre riches en couleurs se découvrent avec leurs tapis de jacinthes sauvages puis la plaine maritime flamande s'ouvre et nous observons l'Avocette élégante dans **les Moères**.

La vallée de l'Authie offre un superbe cortège d'espèces, parmi lesquelles virevolte la Libellule fauve. Le fleuve nous emmène jusqu'aux **estuaires** et aux phoques veaux-marins.

Nous arpentons les **coteaux calcaires pentus du Boulonnais** où la plus grosse sauterelle de la région, le Dectique verrucivore pointe ses antennes parmi les floraisons d'orchidées sauvages.

Cap Blanc Nez, terminus : la Mélitée du Plantain nous accueille et le Pétrel fulmar nous invite à poursuivre nos découvertes par la mer.

Un survol plein de promesses de belle nature mais la vigilance est de mise.

Le Nord – Pas-de-Calais compte la part d'espaces naturels parmi la plus faible de France (13% du territoire, contre 38 % à l'échelle nationale).

Son histoire économique et industrielle, ses infrastructures de transport, son urbanisation et son agriculture intensive expliquent cette situation. Et l'on assiste à l'artificialisation croissante du territoire régional. Ses espaces naturels sont morcelés en une multitude de parcelles dispersées. C'est le phénomène de fragmentation qui contrarie, voire supprime, les possibilités de déplacement des espèces et d'échanges entre les milieux.



Les phoques veaux-marins à Berck-sur-Mer.



Cinq pressions majeures

L'érosion de la biodiversité est largement imputable aux activités humaines.

Au niveau international, cinq pressions majeures, qui peuvent par ailleurs se conjuguer, ont été identifiées :

1. **Destruction des habitats naturels, fragmentation de l'espace, artificialisation des sols** liés en particulier à l'urbanisation croissante, la multiplication des voies de transports terrestres et à l'expansion des terres agricoles.
2. **Surexploitation des espèces sauvages** liée à la surpêche, à la déforestation et au braconnage.
3. **Introduction d'espèces exotiques envahissantes** qui s'est accrue avec la multiplication des voies de communication et l'intensification des échanges commerciaux et des déplacements.
4. **Pollution de l'air, des eaux, du sol** d'origine domestique, industrielle et agricole.
5. **Changement climatique** largement lié à l'augmentation dans l'atmosphère de la concentration en gaz à « effet de serre ».

Source : UICN

Le patrimoine naturel aux urgences

Aujourd'hui, la communauté scientifique estime que, compte-tenu du taux actuel d'extinction, 100 à 1 000 fois supérieur au rythme naturel, la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait s'éteindre d'ici un siècle.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, près du quart de la biodiversité actuelle pourrait ainsi disparaître à moyen terme.

L'érosion de la biodiversité s'accélère

Pendant des millénaires, l'Homme a vécu avec la nature, y prélevant le juste nécessaire, inventant l'agriculture et utilisant les ressources naturelles sans limitation.

Il a accru sa pression sur les milieux naturels et les déséquilibres se sont amplifiés, jusqu'à devenir irréversibles. Le phénomène s'est beaucoup accéléré et s'accélère encore.

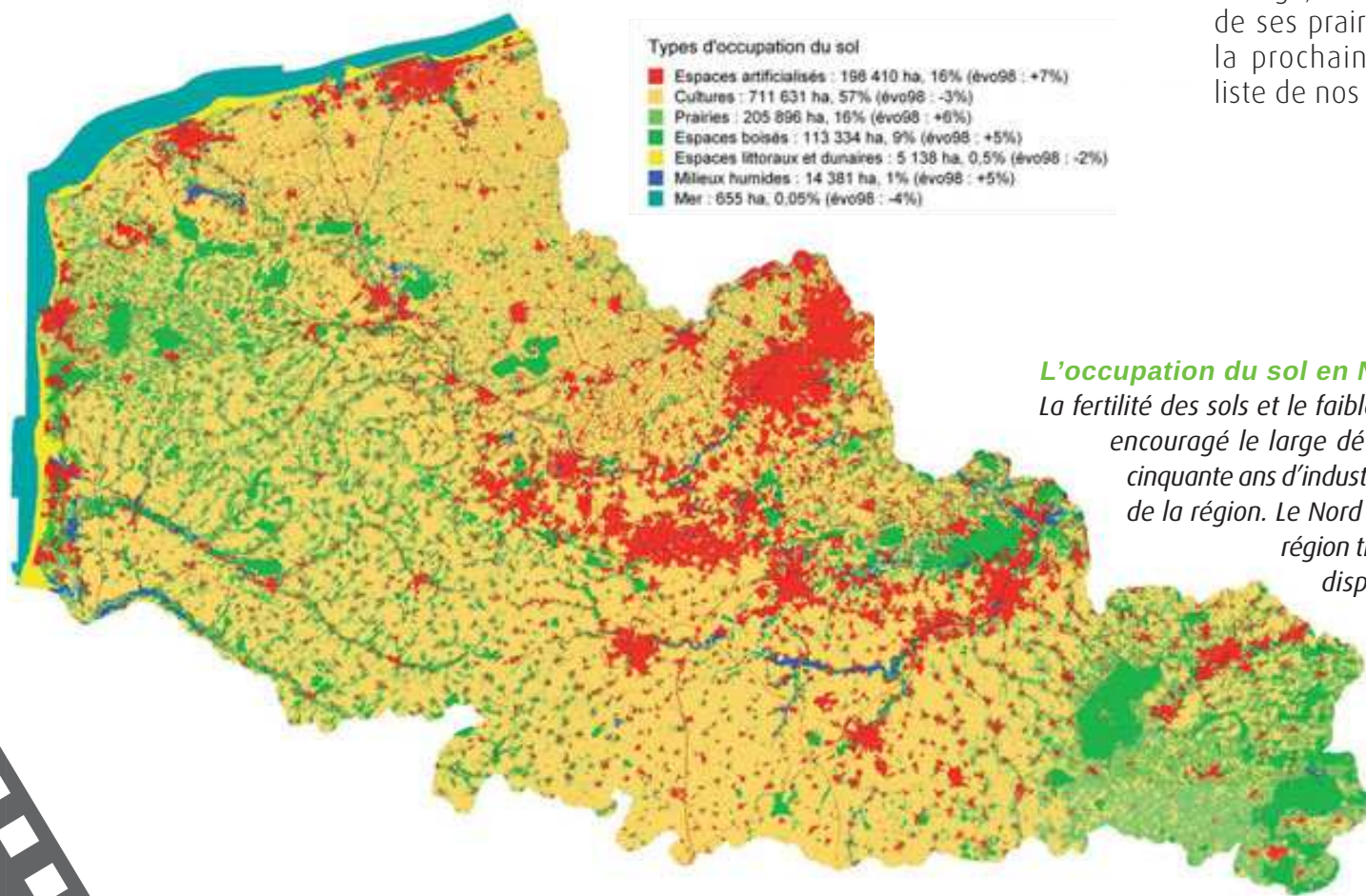
Nos chers disparus

Dans le Nord - Pas-de-Calais, une espèce de fleur disparaît chaque année depuis 30 ans. Plus de cent espèces de champignons ont disparu ces 20 dernières années.

Le quart de la biodiversité régionale est actuellement menacé de disparition, à court ou moyen terme.

Notre région a notamment vu disparaître la Loure d'Europe, le Castor d'Europe, la Coronelle lisse, le crapaud Sonneur à ventre jaune, le Milan royal, le Gobemouche noir, le Spiranthe d'été, l'Euphorbe des marais, l'Anémone pulsatille, les Adonis... la liste est longue.

La Pie-grièche grise, petit oiseau proche de l'extinction du fait de la diminution du bocage, de ses haies et de ses prairies, sera-t-elle la prochaine à rejoindre la liste de nos chers disparus ?



L'occupation du sol en Nord - Pas-de-Calais

La fertilité des sols et le faible relief du Nord - Pas-de-Calais ont encouragé le large développement de l'agriculture. Cent cinquante ans d'industrialisation ont organisé l'urbanisation de la région. Le Nord - Pas-de-Calais est aujourd'hui une région très artificialisée. Peu de surfaces sont disponibles pour les milieux naturels qui sont, de plus, morcelés et dispersés.

Source carte : SIGALE, 2005 - DIREN NPdC

Quelques espèces exotiques envahissantes : parmi elles, le Sénéçon du Cap, originaire d'Afrique du Sud, a été introduit en France dans les années 1930. Son développement commence à être notamment problématique dans les dunes de Flandre et sur les terroirs.

Azolla fausse filicelle

Renouée du Japon

Sénéçon du Cap

Le saviez-vous ?

Chaque année en France, plus de 86 000 hectares de milieux naturels et de terres agricoles sont transformés en routes, habitations ou zones d'activité, soit l'équivalent d'un département tous les 7 ans.

Selon la dernière Liste rouge des espèces en danger en Europe, publiée en mars 2010 par l'UICN, 9% des papillons, 11% des scarabées et 14% des libellules sont menacés d'extinction.

Le tapis de jacinthes des sous-bois de la forêt d'Hesdin

Pourquoi préserver la biodiversité ?

Résultat de 4 milliards d'années d'évolution du vivant, la biodiversité assure les fonctions indispensables à toutes les formes de vie. Elle est à l'origine de 40% des biens et services essentiels pour l'humanité : elle nous apporte nourriture, santé, équilibre et source d'énergie.

La biodiversité fournit à la vie humaine les ressources nécessaires à sa survie : nourriture, oxygène, médicaments, matières premières pour l'artisanat, l'industrie... Elle lui rend des services essentiels : les insectes assurent la pollinisation des végétaux, les milieux naturels fonctionnels contribuent à l'épuration naturelle de l'eau, à la prévention des inondations, à l'amélioration du cadre de vie...

Le corps humain est lui-même un support de biodiversité. Notre tube digestif contient jusqu'à 50 millions de bactéries par centimètre carré qui nous aident notamment à assimiler les aliments. Sur notre peau vivent des milliards de micro-organismes. Parmi eux, les acariens nettoient notre peau. L'Homme a également besoin des mitochondries (archéobactéries présentes dans ses cellules) pour lui fournir de l'énergie.

Autre création « 100% biodiversité », qui constitue l'un des piliers de l'économie industrielle contemporaine : le pétrole. Cette matière première est effectivement issue de la décomposition de végétaux et d'organismes marins, accumulés et transformés dans un environnement confiné, sous certaines conditions de température et de pression.



« Si l'abeille venait à disparaître, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre. »

Albert Einstein

Un patrimoine, un atout à préserver.

Préserver notre patrimoine culturel coule de source.

Imaginons que des toiles de Maîtres telles que la Joconde, ou les pyramides d'Égypte qui font la fierté des États et des populations, soient définitivement détériorées. Cela créerait immanquablement une vive émotion collective et beaucoup de tristesse.

Il en est de même avec notre patrimoine naturel. Nous en dépendons pour vivre.

« Chaque espèce est une bibliothèque. Ce sont des bibliothèques entières que nous brûlons. »

(E. O. Wilson, professeur à Harvard)

Aussi parce que...

- Les plantes non ou mal connues renferment des remèdes qui ne guériront personne si elles disparaissent.
- Sans les pollinisateurs (papillons, abeilles, syrphes, oiseaux...), plus de fleurs, ni de fruits.
- L'impact des pollinisateurs représente environ 10% du chiffre d'affaire de l'ensemble de l'agriculture mondiale.
- La biodiversité signe nos paysages, cultive la notion de terroir : que seraient la Camargue sans les flamants roses, l'Alsace sans les cigognes, la Lorraine sans les mirabelles ?
- Jouir de la beauté de la nature est essentiel à notre équilibre psychique.



+ d'infos

Liste rouge
www.uicn.fr/Liste-rouge-France.html
Profil environnemental Nord - Pas-de-Calais
<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Profil-environnemental->

L'action pour la biodiversité

Connaître pour agir : depuis le début des années 80, l'État veille particulièrement au développement de la connaissance scientifique qui constitue le préalable à la préservation de la biodiversité. Aujourd'hui, la connaissance se structure efficacement, et permet la mise en place d'actions s'appuyant sur l'expertise naturaliste et environnementale.

Des bases renforcées

Afin de répondre à ses engagements internationaux et communautaires, l'État travaille depuis 2004 selon les orientations de la **Stratégie Nationale pour la Biodiversité** (SNB). La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement (DREAL) les décline en région et concentre ainsi son attention sur le maintien d'espaces naturels diversifiés, de leur connectivité fonctionnelle et de leur bon fonctionnement, la conservation des espèces sauvages et des ressources génétiques. La SNB vise en particulier à améliorer la connaissance sur la biodiversité, à faire reconnaître la valeur du vivant, à mobiliser tous les acteurs et à intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et des secteurs d'activité.

En 2007, les engagements du **Grenelle de l'environnement** sont venus donner une nouvelle ambition à la SNB, en complétant la palette d'actions par des mesures fortes et structurantes comme le renforcement des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, et en donnant la priorité à la constitution d'une Trame verte et bleue nationale.

Stopper l'érosion du vivant repose sur des choix politiques, économiques et sociaux. Aussi, l'action de l'État pour la biodiversité se veut optimale et complète. Elle s'organise donc sous la forme d'axes multiples et complémentaires.

Outils et actions

Développer la connaissance naturaliste et l'observation

Mieux connaître pour mieux protéger : l'État est responsable de l'inventaire du patrimoine naturel, la DREAL l'organise en région.

Grâce à la mise en place en 2006 du **Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (R.A.I.N.)**, la DREAL, en partenariat avec le Conseil régional, veille à l'accessibilité des données naturalistes à tous, citoyens ou maîtres d'ouvrage.

Suivant ce même objectif, elle a impulsé l'actualisation des inventaires écologiques des **321 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, représentant 31% du territoire régional, où se concentrent les enjeux écologiques de la région. Cet inventaire constitue un outil des plus précieux pour la prise en compte du patrimoine naturel dans les projets et la gestion du territoire (documents d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux des carrières..).

L'Agrion de mercure



+ d'infos

Stratégie Nationale pour la Biodiversité
www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de-la.html
 Grenelle Environnement
www.legrenelle-environnement.fr
 Les ZNIEFF
 • <http://inpn.mnhn.fr/> (rubrique inventaire ZNIEFF)
 • www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Modernisation-ZNIEFF-

Les Atlas de la biodiversité des communes (ABC) permettent d'affiner les inventaires faune et flore à l'échelle de la commune, de mettre en place des actions pour préserver cette biodiversité, tout en impliquant les habitants. La commune d'Haubourdin est pilote pour le Nord - Pas-de-Calais.

Observer pour analyser et sensibiliser : la DREAL Nord - Pas-de-Calais va plus loin dans sa démarche de mobilisation et d'information. Elle a créé en 2010, avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais, l'Observatoire de la biodiversité régionale.

L'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais décrira l'état de la nature en région, son évolution, en positif ou en négatif et évaluera les politiques engagées pour la protéger.

Protéger et gérer les territoires de façon durable

Natura 2000 est un réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, composés d'espèces et d'habitats naturels reconnus pour leur rareté ou leur fragilité. La démarche Natura 2000 vise à concilier activités humaines et préoccupations environnementales. Les sites sont gérés en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (citoyens, pêcheurs, propriétaires, chasseurs, associations...).

En Nord - Pas-de-Calais, le réseau Natura 2000 couvre aujourd'hui 334 km² répartis en 41 sites terrestres, représentant près de 3% du territoire régional (en France, le réseau Natura 2000 s'étend sur 12,5% du territoire terrestre).

La stratégie de création d'aires protégées va permettre de placer sous haute protection 2% du territoire terrestre national d'ici dix ans.

Les **Réserves naturelles nationales** (au nombre de 5 dans notre région) et **Réserves naturelles régionales** sont créées afin de préserver et gérer des sites naturels d'intérêt régional voire national. Le développement durable du Nord - Pas-de-Calais est également assuré grâce aux actions transversales des trois **Parcs naturels régionaux : Avesnois, Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escout.**

Maintenir la diversité de la faune et de la flore

Des Plans Nationaux d'Actions (PNA) ont été mis en place en faveur de 131 espèces menacées d'extinction mondiale. Ils permettent de rétablir les espèces animales ou végétales et leurs milieux de vie dans un état de conservation satisfaisant. Le pilotage national de deux d'entre eux a été confié à la DREAL Nord - Pas-de-Calais : le PNA Liparis de Lœsel et le PNA Odonates. La DREAL coordonne également la déclinaison régionale de neuf autres plans, comme celui sur les chauves-souris.

La stratégie de lutte contre les espèces envahissantes a été engagée au niveau régional par la DREAL. C'est l'une des causes majeures d'érosion de la biodiversité : ces espèces introduites rentrent en compétition avec les espèces locales et arrivent pour certaines à les supplanter totalement.

Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire français consacré par le Grenelle de l'environnement. Le but est de recréer un réseau d'échanges, de restaurer des connexions permettant à la faune et la flore de circuler à nouveau librement et ainsi de se reproduire, s'alimenter, se reposer.

Cette trame se traduit par un Schéma régional de cohérence écologique co-élaboré avec la région. L'État est garant de la cohérence nationale de la Trame verte et bleue.



La DREAL s'est engagée à mettre en place la déclinaison régionale des plans nationaux d'actions (PNA). En Nord - Pas-de-Calais, le plan régional d'actions « chiroptères » permettra d'engager de nombreuses actions et d'impliquer différents acteurs pour une meilleure prise en compte de la préservation des chauves-souris.

Prendre en compte la biodiversité dans la politique de l'eau

La reconquête de la qualité de l'eau et la restauration de la continuité écologique des cours d'eau sont essentiels à la biodiversité aquatique. La DREAL assure le suivi du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**. Le SDAGE détermine sur la période 2010-2015 les orientations pour la reconquête de la qualité de l'eau pour le bassin Artois-Picardie. Il fixe de nouvelles règles qui vont notamment s'imposer au niveau des documents d'urbanisme ou de toutes les décisions administratives.

+ d'infos

Le portail du réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Principes d'évaluation des incidences des infrastructures de transports terrestres
www.setra.equipement.gouv.fr/Natura-2000-Principes-d-evaluation.html

Les plans nationaux d'actions
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Plans-Nationaux-d-Actions-

Les espèces exotiques envahissantes
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Espèces-exotiques-envahissantes-en-La-trame-verte-et-bleue

La trame verte et bleue
www.nordpasdecalais.fr/environnement/TVB/TVB.asp

Le SDAGE
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?SDAGE-et-Programme-de-mesures

La DREAL Nord - Pas-de-Calais

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

L'Observatoire de la biodiversité

www.observatoire-biodiversite-npdc.fr



Les acteurs régionaux s'engagent pour la biodiversité

Chacun d'entre nous peut agir pour l'environnement. Il est possible de concilier développement local et biodiversité. Pour cela, il suffit que les décideurs, les exploitants, les propriétaires, les porteurs de projets, les maîtres d'ouvrage considèrent l'impact éventuel de leurs projets sur la biodiversité.

Biodiversité et industrie... c'est possible



Coteau de Dannes-Camiers

La cimenterie Holcim de Dannes a été informée de la valeur écologique des terrains dont elle était propriétaire et sur lesquels elle souhaitait étendre son exploitation. Elle a alors souhaité reconsidérer son projet et s'est engagée, avec l'appui scientifique et technique du Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CSN) dans le classement du Coteau de Dannes-Camiers en Réserve Naturelle Régionale.

La DREAL a soutenu cette démarche et est aujourd'hui partenaire du CSN dans la gestion et la mise en valeur de ce site.

Biodiversité, agriculture et Natura 2000... c'est possible



Mr et Mme Hardy exploitent près de 40 hectares de pâtures et de prairies de fauche (dont une parcelle « Natura 2000 ») et gèrent

une cinquantaine de vaches. Sensibles aux « choses » de la nature, ils travaillent dans le respect du rythme des animaux et des saisons. Fiers de leurs prairies naturelles où abondent les fleurs sauvages, les chevreuils, les papillons, fiers également des nids d'hirondelles que l'on ne compte plus sous leurs fenêtres, fiers enfin d'entretenir le paysage bocager de l'Avesnois, ces agriculteurs peuvent, en partenariat avec le Parc naturel régional de l'Avesnois et grâce au soutien de l'État (la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer), mettre en place d'autres pratiques favorables à la biodiversité. Ils bénéficient effectivement depuis deux ans de primes dans le cadre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) qui leur permettent notamment d'entretenir les haies.

Biodiversité et aménagement... c'est possible

En réalisant les études préalables à l'aménagement de l'échangeur routier de Nœux-les-Mines, la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) a constaté la présence d'une espèce de reptile protégé dans le Nord - Pas-de-Calais, le Lézard des murailles.

La SANEF s'est donc rapprochée de la DREAL afin de chercher des alternatives à l'aménagement, sans impact.

Le projet a été adapté. La SANEF et la Communauté de Communes de Nœux et Environs sont allées plus loin en achetant le terrain situé à proximité immédiate de la zone de travaux, milieu très favorable à l'espèce. Enfin, la réalisation d'un passage à petite faune sous la desserte routière a été programmée pour limiter l'effet de fragmentation du territoire.

La biodiversité près de chez soi

ABC pour Atlas de la Biodiversité des Communes, une initiative de l'État toute récente qui permet aux communes françaises de réaliser l'inventaire de leur patrimoine naturel et d'impulser des projets de préservation de l'environnement en y associant les habitants. Des actions concrètes en faveur de la biodiversité et une opération de sensibilisation prometteuse qui ont notamment séduit la commune d'Haubourdin (59), la première à s'engager dans la démarche. Dans le cadre d'une implication environnementale plus globale (premier hôtel de ville HQE, agenda 21 finalisé, label « ville durable », entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires...), la commune d'Haubourdin a bénéficié du soutien du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement pour ajouter ce projet à son palmarès environnemental.



Tous concernés

« Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir ou, à défaut, limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ». (Loi constitutionnelle sur la charte de l'environnement, article 3)

Désormais, tous les projets d'envergure ou dont le montant financier dépasse 1,9 million d'euros sont soumis à l'avis de l'autorité environnementale, qui se prononce sur la base de la prise en compte effective de l'environnement dans le projet.

Ainsi, la DREAL accompagne les maîtres d'ouvrages de projets d'aménagement du territoire dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets. Les objectifs de l'évaluation environnementale sont les suivants :

- parvenir à la meilleure solution environnementale (moindre impact) ;
- éclairer les responsables du projet sur les conséquences environnementales des choix faits ;
- leur permettre de justifier de leurs choix ;
- rendre compte auprès du public.

Le saviez-vous ?

Les travaux d'aménagement génèrent différents types d'impacts. Ils peuvent être liés à l'installation de l'activité, à l'exploitation en elle-même ou bien encore à la modification à long terme des milieux, après la phase d'exploitation.

Des guides et des outils à votre disposition

- Guide à l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel-demande-autorisation-exploiter-icpe-npdc.pdf
- Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences et plaquettes de présentation d'une étude d'incidence Natura 2000 <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Evaluation-des-incidences-Natura>
<http://www.natura2000.fr/spip.php?article68>
- Guide « infrastructures de transport et sites Natura 2000 » : www.setra.equipement.gouv.fr/Natura-2000-Principes-d-evaluation.html

Inventaires d'espèces faune, flore et fonge, rapprochez-vous du RAIN !

Le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN) met à votre disposition les données naturalistes du Nord - Pas-de-Calais. Un formulaire de demande d'information peut être obtenu à l'adresse suivante : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Reseau-d-Acteurs-de-l-Information